

# NOTE BUDGET 2024 pour conseil 20/11/2023

En ce début de nouvel exercice, je propose de rappeler quelques principes retenus dans les exercices précédents et, à priori, reductibles. Et faire des propositions liées à notre excellente situation financière. Les principes et propositions, approuvés par le bureau du 4/11, feront donc l'objet d'un vote. Ces principes amèneront à un projet de budget en janvier 2024.

## Rappels des principes et méthodes sur la construction des budgets :

Présentation des dépenses et recettes : elles sont présentées de façon analytique, c'est-à-dire par destination (développement, congrès, action revendicative ...) et pas par nature (déplacement, affranchissement, photocopies ...). En effet ce qui importe c'est d'expliquer pourquoi on a dépensé les cotisations des adhérents.

Les recettes, par contre, sont présentées en utilisant les codes budgétaires présents dans le logiciel de comptabilité (cotisations, ventes de marchandises, produits financiers ...) même si, lors de la saisie des écritures, certaines recettes pourront être affectées d'un code analytique (voir exemple plus loin sur le code analytique LOISIRS).

### Les postes de dépenses (analytiques) :

Thème	Libellé	Précisions
ABONNT	<b>Abonnements RM SH</b>	Uniquement les abonnements à Retraité Militant (plus pour Syndicalisme Hebdo depuis 2021 et le passage au numérique).
ACTION	<b>Action revendicative</b>	... mais aussi des actions comme ceux de la commission PROTECTION SOCIALE qui aboutissent à porter des revendications.
AIDE	<b>Aides et ristournes aux sections</b>	Les ristournes de cotisations et les paiements des dépenses des SSR selon les principes établis et les conventions.
CGR	<b>Congrès</b>	... et aussi les AG, les représentations dans les AG des sections et congrès de syndicats ou UTR invitants.
CNAS	<b>CNAS/ACTIONS</b>	Subvention actions aussi.
DEV	<b>Développement</b>	"galette", envois courriers nouveaux adhérents ... cartes CEZAM (fidélisation), fonctionnement de la commission, tenue de stand, intervention dans certaines réunions (y compris syndicats de salariés).
DONSOL	<b>Dons, cadeaux, adhésions asso</b>	Cadeaux et manifestations de sympathie, adhésion ARHOS, solidarité ...
ELE	<b>Elections</b>	Normalement pas concernés sauf avance de frais remboursés par UTI, URI ou syndicats.
FINAN	<b>Frais bancaires et intérêts</b>	-
FONCT	<b>Fonctionnement : instances, consommables, matériel</b>	Frais de déplacement pour les réunions des bureau, conseils, repas éventuels non ciblés par ailleurs ; consommables : papier, affranchissement non ciblé, tirages non ciblés, cartouches d'encre, ... matériel éventuellement acheté comme ordinateur, vidéo, imprimante.
FOR	<b>Formations</b>	Fonctionnement de la commission, cout des formations qu'elles soient facturées par des tiers (UCR, URR, URI ...) ou organisées par nous
INFOS	<b>Journal, communications diverses</b>	Fonctionnement de la commission, surtout le journal, y compris les suppléments, encarts, d'autres éléments de communication mais à priori l'essentiel de ceux-ci devrait se retrouver en ACTION, ABONNEMENT, DEV ...
LOISIRS	<b>Loisirs : sorties, visites culturelles ...</b>	Fonctionnement de la commission, assurance tourisme, cout (*) estimé de la sortie.

(\*) les participations des adhérents viendront en déduction sur le code analytique loisirs dans la partie Recettes.

### Les postes de recettes (budgétaires) :

Code	Libellé	Détail	
7JURCNA	<b>Juridique &amp; CNAS</b>	Voir CNAS en dépenses	
7PROEXP	<b>Produits exceptionnels</b>	Recettes LOISIR mais pas que ...	
7PROFIN	<b>Produits Financiers</b>	Intérêts du livret A	
7RECINT	<b>Recette Interne CFDT</b>	Par exemple des remboursements de frais engagés puis remboursés (exemple le 21 juin 23 à Paris pour le départ de L BERGER)	
7SCPVC	<b>Cotisations et Opérations SCPVC</b>	La totalité de ce que nous ristourne le SCPVC et avant les ristournes aux sections.	
7SUBEXT	<b>Subvention externe CFDT</b>	Si nous avons une subvention d'une mairie par exemple.	
7VENMAR	<b>Ventes de marchandises</b>	Carte CEZAM vendues ...	

**Règlement des frais militants :** on retrouvera en page 2 du projet de note de frais 2024 les règles simples qui doivent être respectées (note correctement remplie, pièces justificatives ...) afin que les remboursements ne donnent lieu à aucune ambiguïté sur la réalité des dépenses et leur destination. On trouvera aussi les taux de remboursement. J'ai ajouté ....

Repas : prise en charge lors des bureaux et conseils d'une journée avec un reste à payer de 5 € pour les participants.

**Subventions aux sections :** concernant les ULR il est acté depuis longtemps le principe suivant de reversement et qui est le même que pour les SSR :

- La moitié de la cotisation mensuelle perçue par l'UTR multiplié par le nombre de cotisations au titre de la section (exemple : l'ULR de Lille a perçu 1937 x 1.846 depuis le début de 2023).

Les subventions dues aux ULR sont versées sur leur compte bancaire.

Celles dues aux SSR sont disponibles via un sous-compte (cas de la SSR métaux) ou une ligne budgétaire (pour les autres sections), l'UTR réglant alors directement les dépenses de la section à hauteur de la subvention.

**Réserves des SSR :** il a été acté en 2021 la proposition de constitutions de réserves grâce aux subventions non dépensées des exercices successifs dans la limite de 50% de la subvention annuelle). Un cas particulier, celui de la SSR S3C : le syndicat S3C ayant reversé en 2020 à l'UTR le solde (3219 €) des comptes des retraités S3C, proposition d'abonder la réserve de la SSR S3C de cette somme, étant entendu que lorsque cette somme aura été dépensée, la SSR S3C réintègrera la règle commune. Toutes les SSR ont maintenant des réserves égales à la moitié

**Propositions pour le budget 2024 :**

- Prise en charge partielle de la sortie UTR 2024 ;
- Abondement de la ligne DON SOL d'une somme de (2000 ?) pour dons, soit à des syndicats pour les aider sur l'AR, soit des associations proches, soit des appels au don de la confédération ...

Jacques DEVODDERE le lundi 6 novembre 2023